

COMMUNE DE COURTONNE LA MEURDRAC

Compte rendu sommaire du conseil municipal du 7 avril 2017

Étaient Présents : Mmes et Mrs AUZOUX Odile, BOISNARD Eric, GATINET Thierry, LEROY Nathalie, MAILLET Nadine, MULLER Frédéric, PRIGENT Stéphanie, SANSON Didier, SIROT Claire, THEBAULT Nadine, WIECKIEWICZ Laurent.

Absents excusés : BRAEM Hubert (donnant pouvoir à Odile Auzoux), ERNAULT Jean-Charles (donnant pouvoir à Didier Sanson), GABY-D'HALLUIN Sophie (donnant pouvoir à Claire Sirot)

Madame Nathalie Leroy est arrivé à la réunion à 20h30.

Monsieur Frédéric Muller a été nommé secrétaire de 20h à 20h30
Mme Nathalie Leroy a été nommée Secrétaire de 20h30 jusqu'à la fin de la réunion.

1/Approbation du compte rendu du conseil municipal du 17 février et du 31 mars 2017.

Les comptes rendus sont approuvés à l'unanimité.

2/Décisions et actions du maire.

- prochaine réunion du conseil municipal le 30 juin 2017 à 20h,
- Mr le maire a été nommé délégué aux "Cycles de l'Eau" à la Communauté d'agglomération Lisieux-Normandie,
- VTNI remplace ses bus pour la rentrée de septembre 2017, les nouveaux bus ne peuvent pas emprunter la route Henri Deslandes (la Trabière). La mairie demande une rencontre avec le conseil départemental et la Communauté d'Agglomération car la compétence transport lui est transférée.
- en septembre 2017, l'entrée de l'école devra changer et se fera par l'arrière du bâtiment (ancienne mairie-cantine).
- chaque élu du conseil municipal bénéficie de 20h/an de formation car les élus (maire et adjoints) cotisent chaque mois au DIF.
- « Demain autrement », weekend du 17 et 18 juin 2017 : projection du film « Demain » le samedi 17 sous un chapiteau de 450 places, suivi d'un débat avec Michel Onfray. Un repas sera préparé par l'université populaire du gout (sur réservation). Le dimanche 18, le salon des alternatives et tables rondes avec une quinzaine d'exposants (Enercoop, Agrilocal, La Nef, Jardins du Pays d'Auge). Une affichette sera distribuée à tous les habitants de la commune.
- Les 15 premiers inscrits de courtonne pourront bénéficier d'une formation aux énergies renouvelables.
- Réunion publique, le jeudi 4 mai à 18h30 à la salle des fêtes pour un bilan de mi-mandat du conseil et inaugurer le site internet.

3/ indemnité du receveur municipal

Compte tenu de la complexité du dossier concernant le projet du point multi-services et conformément à la réglementation en ce domaine, Monsieur le maire a demandé à Monsieur le receveur municipal s'il acceptait de nous accompagner sur ce point.

Son aide se traduirait de la manière suivante : Aide à la constitution du contrat de Délégation de Service Public, Présence dans le jury pour recruter le délégataire, Conseils sur la TVA, Conseils sur la mise en place du financement participatif, Conseils budgétaires.

Suite à son acceptation, le conseil municipal doit délibérer sur le montant de son indemnité de conseil pour l'année 2017.Ce montant est calculé en appliquant un pourcentage sur base règlementaire en fonction du budget de la commune.

Ceci exposé, Le Conseil Municipal décide

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% pour l'année 2017,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Mr LE GUEN Gilbert, pendant la durée de ses fonctions.

4/ Détermination des subventions aux associations

Le conseil municipal a décidé d'attribuer des subventions aux associations de la commune qui en ont fait la demande, excepter le Refuge Animal Augeron car si la commune n'adhère pas elle se doit de récupérer les animaux en divagation.

5/ vote des taux des contributions directes

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les taux de l'année 2016:

Taxe d'habitation : 10,08 %

Foncier Bâti : 22,84 %

Foncier Non Bâti : 35.06 %Il est informé au conseil municipal, que la commission des finances propose de ne pas augmenter les taux de 2017.

Le Conseil Municipal

-Décide de voter les taux comme suit :

	Base d'imposition prévisionnelles 2017	Taux votés	Produit fiscal
Taxe d'habitation	626 900	10.08%	63 192
Taxe foncière bâti	356 900	22.84%	81 516
Taxe foncière non bâti	92 100	35.06%	32 290
TOTAL			176 998

6/ Vote du budget 2017

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal de la proposition du budget primitif 2017 qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses et Recettes : 587 119,50 €

Section d'investissement :

Dépenses et Recettes : 252 755,87 €

7/ Urbanisme

Construction d'une maison neuve à la Cannerie.

8/EPCI

Syndicat du plateau Est : changement des canalisations.

Syndicat la Prébende : changement des canalisations sur la rd 266 (travaux importants)

9/Désignation d'un délégué à la commission Locale d'Evaluation des charges transférées.

Frédéric Muller est nommé délégué avec Didier Sanson comme suppléant.

10/indemnité de fonctions du Maire et des adjoints

Suite à l'augmentation de l'indice brut, il est demandé au conseil municipal de délibérer à nouveau sur les indemnités.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer et maintenir l'indemnité de fonctions au taux de :

-31% de l'indice brut terminal de la fonction publique pour le Maire,

-8,25% de l'indice brut terminal de la fonction publique pour les 3 premiers adjoints au maire,

-4.12% de l'indice brut terminal de la fonction publique pour le 4^{ème} adjoint au maire.

Ces indemnités prenant effet au 01 janvier 2017.

11/ Demande de subvention (APCR) 2017 – Travaux : Accessibilité de la Mairie et de la Salle des fêtes.

Monsieur le Maire expose que le projet d'accessibilité des bâtiments communaux s'avère obligatoires, et que ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention dans le cadre de l'APCR, dont le coût prévisionnel s'élève à 27 788,33 € HT soit 33 346,00 € TTC.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 27 788,33 € HT

APCR : 8 336,50 € (soit 30% du montant HT)

DETR : 6 045,00 HT

Autofinancement communal : 13 406,83 € HT

Début des travaux : 3ème trimestre 2017

Ceci exposé, Le Conseil Municipal :

- Sollicite une subvention au Département du Calvados dans le cadre de l'APCR 2017, pour les travaux d'accessibilité de la Mairie et de la Salle des Fêtes pour une estimation de 27 788,33 € HT,

- Adopte le plan de financement exposé ci-dessus,

- Inscrit cette dépense au budget principal 2017.

11/ Tableaux de présences pour les élections

Rappel des dates des élections :

Elections présidentielles : dimanche 23 avril et dimanche 6 mai 2017.

Elections législatives : dimanche 11 et 18 juin 2017.

3 conseillers municipaux doivent s'inscrire par tranches de 2 heures.

le bureau de vote fermera à 19h pour les élections présidentielles.

Etant donné que des conseillers municipaux seront présents au weekend end du 18 juin « Demain Autrement » il pourra être demandé à des administrés de tenir le bureau de vote.